



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2368

Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon – CHRD et la Ville de Caluire-et-Cuire pour le dépôt de mobilier de la maison du Docteur Dugoujon, collection CHRD – Ville de Lyon au Mémorial Jean Moulin à Caluire-et-Cuire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2368 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT ENTRE LA VILLE DE LYON – CHR D ET LA VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE POUR LE DEPOT DE MOBILIER DE LA MAISON DU DOCTEUR DUGOUJON, COLLECTION CHR D – VILLE DE LYON AU MEMORIAL JEAN MOULIN A CALUIRE-ET-CUIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 1966, Frédéric Dugoujon alors maire de Caluire-et-Cuire, fait don au premier musée de la Résistance et de la Déportation de la Ville de Lyon (locaux rue Boileau) du mobilier du salon d'attente où, le 21 juin 1943, furent arrêtés Jean Moulin et ses compagnons. Une reconstitution est proposée dans une des salles jusqu'au déménagement du musée et de ses collections avenue Berthelot pour la création du CHR D en 1992. Depuis, le mobilier, entreposé en réserve, n'a plus été exposé.

En 2010, l'ancienne maison du docteur Dugoujon, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques et labellisée Maison des illustres, devient un mémorial. Proposant la découverte de la maison et un espace multimédia, le Mémorial Jean Moulin ne dispose pas de pièces de mobilier ou d'objets qui soient contemporains aux événements de juin 1943.

La célébration, en juin 2023, des 80 ans de la mort de Jean Moulin, l'ouverture au public de ce haut-lieu de la Résistance qu'est le Mémorial conduisent aujourd'hui le CHR D à envisager le dépôt de ce mobilier, pour une période initiale de 5 ans afin qu'il soit présenté dans son cadre d'origine et pour en faire bénéficier les visiteurs de l'ancienne maison du docteur Dugoujon, actuel Mémorial Jean Moulin.

Au terme des 5 ans, la convention pourra être prolongée de manière expresse, par avenant.

Ce mobilier composé de 5 pièces (fauteuils, chaises et banquette) nécessite une restauration que la Ville de Caluire-et-Cuire accepte de prendre en charge.

Le mobilier inventorié à l'inventaire des Musées de France reste propriété de la Ville de Lyon – CHR D.

Les conditions de ce dépôt sont décrites dans la convention ci-jointe.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt du mobilier de la maison du Docteur Dugoujeon établie entre la Ville de Lyon – CHR D et la Ville de Caluire-et-Cuire est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer la dite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET